



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération du 27 janvier 2017 du Conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs du 27 janvier 2017 sur la composition nominative des comités de sélection

Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2017 concernant le poste désigné ci-dessous :

Emploi : 63 MCF 0302

N° galaxie : 4248

Composante : Faculté des sciences appliquées

Laboratoire : LSEE

Est composé comme suit :

Président du comité : Stéphane Duchesne

	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	CNU ou discipline
Membres internes	VELU Gabriel	PR	Université d'Artois	63
	DUCHESNE Stéphane	PR	Université d'Artois	63
	AIT AMAR Sonia	MCF	Université d'Artois	63
	CASSORET Bertrand	MCF	Université d'Artois	63
Membres externes	RAULET Marie-Ange	PR	Université de Lyon 1	63
	HINAJE Melika	PR	Université de Lorraine	63
	HAJE-HASSAN Maya	MCF	SUPELEC	63
	MARGUERON Xavier	MCF	Université de Lille 1	63

Fait à ARRAS, le 1^{er} février 2017
Le président du conseil académique restreint
aux enseignants-chercheurs



Eric Monflier

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr